



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11
L'Arénas - Immeuble le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr Site internet : cgtnmca.fr Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 12 août 2025

Madame la Directrice du CCAS de Nice.

Objet : Demande d'éclaircissements sur le fonctionnement du plan d'alerte canicule

Madame la Directrice générale,

Dans le contexte actuel de déclenchement de l'alerte au niveau orange de la vigilance canicule, notre organisation syndicale souhaite obtenir des précisions quant au fonctionnement de ce plan qui impacte le fonctionnement des services.

À la suite de nombreuses difficultés rencontrées par les agents, nous souhaitons avoir les précisions suivantes :

- Quels sont les agents chargés des appels téléphoniques lors du déclenchement de l'alerte ? S'agit-il exclusivement de volontaires ? Des agents sont-ils désignés d'office ? Dans ce cas, sur quels critères ?
- Cette mission supplémentaire fait-elle l'objet d'une note de service ou d'un ordre écrit ?
- En cas d'effectifs réduits ou de charge de travail importante dans le service, les agents concernés par les appels téléphoniques peuvent-ils ne pas assurer les appels journaliers en informant la cellule ?
- Les agents en charge d'une liste d'appels, ont-ils été formés à cette nouvelle mission ? existe-t-il un guide pratique pour les accompagner ?
- Un accompagnement psychologique ou un dispositif de soutien est-il prévu pour les agents confrontés à des situations difficiles (personnes en détresse, décès, isolement extrême...) ?
- Comment le CCAS assure-t-il le respect de la protection des données personnelles sur cette mission ?
- En dehors du CCAS quels sont les acteurs mobilisés dans le cadre du plan canicule ?

Aussi, nous souhaiterions avoir une présentation d'un bilan du plan canicule lors d'une prochaine réunion. Cette dernière nous permettra de vous faire remonter plus précisément les difficultés rencontrées par les services.

Nous restons attentifs au respect des conditions de travail, notamment en période de crise climatique où les agents sont eux-mêmes exposés à des risques liés à la chaleur.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice générale du CCAS de nos salutations distinguées.

PO/ Le Syndicat CGT NMCA
Le Responsable au secteur communication

Andrew RENAULT